

Journée Internationale de la Femme

« **Autonomiser les femmes rurales pour éradiquer la faim et la pauvreté** »

8 MARS 2012





Boîte Postale : 12932
Tél. : (237) 22 20 30 71
Yaoundé - Cameroun
www.bucrep.org



Journée Internationale

de la Femme - 27^{ème} édition

(08 mars 2012)

Autonomiser les femmes rurales pour éradiquer
la faim et la pauvreté



SOMMAIRE	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	4
QUELQUES CONCEPTS-CLES	8
I. PROFIL DEMOGRAPHIQUE DE LA FEMME RURALE AU CAMEROUN	8
1.1. Importance démographique de la femme rurale	8
1.2. Structure par âge	9
1.3. Répartition spatiale	9
1.4. Situation matrimoniale	10
II- CONDITIONS DE VIE DES FEMMES RURALES	11
2.1. Accès à l'électricité	11
2.2. Accès à l'eau	12
2.3. Standing du logement	13
2.4. Accès à la propriété du logement	14
2.5. Type de combustible utilisé pour la cuisson	14
III. PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	15
IV.- QUELQUES OBSTACLES A L'AUTONOMISATION DE LA FEMME RURALE	22
4.1. Alphabétisation et niveau d'instruction	22
4.2. Santé de la reproduction	24
4.3. Etat du réseau routier et mode de transport	25
4.4. Accès à la propriété foncière et au micro-crédit	26
4.5. Persistance de certaines pesanteurs socioculturelles	26
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	27
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	28

SIGLES ET ABREVIATIONS

BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
DPNP	Déclaration de la Politique Nationale de Population
PNVRA	Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation
JIF	Journée Internationale de la Femme
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
GIC	Groupement d'Initiative Commune
EDS	Enquête Démographique et de Santé
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1	: Répartition de la population du Cameroun par milieu de résidence en 2005	9
Tableau 2	: Répartition de la population féminine rurale de 15 ans et plus par groupe d'âges en 2005	9
Tableau 3	: Répartition de la population rurale féminine de 15 ans et plus par région en 2005	10
Tableau 4	: Répartition de la population rurale féminine de 15 ans et plus par statut matrimonial selon le groupe d'âges en 2005	10
Tableau 5	: Répartition (%) des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence	12
Tableau 6	: Répartition (%) des ménages par standing du logement selon le milieu de résidence	13
Tableau 7	: Répartition (%) des ménages par type de logement selon le milieu et le sexe du chef de ménage	14
Tableau 8	: Répartition (%) des ménages par statut d'occupation selon le sexe du chef de ménage	14
Tableau 9	: Répartition (%) des ménages par type de combustible utilisé pour la cuisson selon le milieu de résidence	15
Tableau 10	: Répartition des femmes rurales âgées de 15 ans et plus selon la situation d'activité en 2005	16

Tableau 11	: Quelques indicateurs économiques (%) de la population de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe en 2005	16
Tableau 12	: Taux d'emplois vulnérables par région/ville selon le sexe et le milieu de résidence	17
Tableau 13	: Répartition (%) de la population active occupée par emploi exercé selon le milieu de résidence et le sexe	18
Tableau 14	: Répartition des personnes âgées (60 ans et plus) par situation d'activité selon le sexe et le milieu de résidence	19
Tableau 15	: Répartition (%) de la population active occupée par type d'emploi exercé selon le milieu de résidence et le sexe	19
Tableau 16	: Répartition (%) de la population féminine active occupée par statut dans l'emploi, par branche d'activité et par secteur d'activité selon le niveau d'instruction	20
Tableau 17	: Répartition (%) de la population active occupée par secteur de l'économie selon le milieu de résidence, le sexe et le rapport de masculinité	21
Tableau 18	: Taux (%) des jeunes âgés de 15 à 34 ans sans niveau d'instruction par région selon le milieu de résidence et le sexe	23
Tableau 19	: Répartition (en %) des femmes de 15-49 ans en union par méthode contraceptive actuellement utilisée selon le milieu de résidence.	25
Tableau 20	: Evolution de l'état des routes en terre au Cameroun (en %)	25

Graphique 1	: Répartition (%) des ménages par mode d'éclairage selon le sexe du chef de ménage	12
Graphique 2	: Taux de salarisation des femmes actives occupées exerçant dans le secteur non-agricole par région selon le milieu de résidence	18
Graphique 3	: Répartition des femmes de 15 ans et plus actives occupées exerçant dans l'informel non-agricole par type de secteur selon le milieu de résidence	21
Graphique 4	: Proportion (%) de la population de 15 ans et plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe	22
Graphique 5	: Taux d'alphabétisation des Hommes et des Femmes âgés de 15 ans et plus	24

PREFACE

La Journée Internationale de la Femme célébrée tous les 8 mars, a été instituée par les Nations Unies en 1977. Le but poursuivi était alors d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de lutter contre les discriminations faites aux femmes et de promouvoir leurs capacités en tant que citoyennes et actrices du développement social, économique, politique et culturel.

Cette année, au Cameroun, la Journée Internationale de la Femme, qui en est à sa 27^{ème} édition, est placée sous le thème « **Autonomiser les femmes rurales pour éradiquer la faim et la pauvreté** ». Ce thème interpelle la communauté nationale ainsi que les partenaires au développement sur le rôle de la femme rurale dans l'amélioration des performances agricoles et le renforcement de la sécurité alimentaire dans notre pays. Le chef de l'Etat l'a réitéré dans son discours à l'ouverture du Comice agropastoral d'Ebolawa en janvier 2011 : « ... **je tiens à rendre un hommage mérité à nos paysans, en particulier aux femmes rurales qui ne ménagent aucun effort, à tous les maillons de la chaîne de production agro-pastorale, et grâce auxquelles nous pouvons manger à notre faim.** ».

Ce thème plaide également pour un meilleur accès de la femme rurale à l'éducation, à la formation, à l'information, à la propriété foncière, au crédit et aux infrastructures de base.

La volonté du Gouvernement camerounais pour l'amélioration de la condition de la femme et son statut s'est traduite entre autres initiatives par :

- 1) la ratification de la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) en 1994 ;
- 2) la prise en compte de la composante femme dans la Déclaration de la Politique Nationale de Population (DPNP) adoptée en 1992 et réactualisée en 2002 ;
- 3) la création d'un Ministère en charge des questions de la femme dès 1998 ;
- 4) la prise en compte de la condition de la femme comme l'un des axes prioritaires de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ;
- 5) la mise en œuvre d'un Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole qui offre des services d'encadrement agricole de proximité aux femmes rurales ;
- 6) la mise en œuvre du projet « Appui à l'intégration de la femme dans la micro entreprise » visant l'octroi de matériel aux femmes pauvres organisées en association.

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), en partenariat avec le Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP), met à la disposition du public quelques indicateurs relatifs au profil sociodémographique de la femme rurale, à sa participation à l'activité économique, à ses conditions de vie ainsi qu'à quelques facteurs qui hypothèquent son autonomisation.

Puissent les différentes parties prenantes en tirer les meilleurs enseignements et s'en inspirer pour des actions en faveur de la femme en général et la femme rurale en particulier.

Le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille

Pr Marie Thérèse ABENA ONDOUA née OBAMA

INTRODUCTION

Le rôle de la femme est un élément fondamental dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes visant le développement économique et social, y compris l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la réduction de la pauvreté. La femme contribue de manière significative à l'essor de l'économie à travers la production des biens et services. Selon certaines études, en l'occurrence celles menées par le Fonds des Nations Unies pour l'alimentation (statistiques FAO, 2003), les femmes rurales produisent entre 60 et 80% des aliments dans la plupart des pays en développement. La même source estime à 100 millions le nombre d'habitants qui pourraient échapper à la pauvreté, si les femmes rurales avaient, de façon aussi équitable que les hommes, accès aux ressources productives. De même, la productivité des exploitations agricoles féminines pourrait augmenter de 30% et le nombre de personnes souffrant de la faim baisserait de 17% si l'autonomisation des femmes était renforcée.

Aux plans social, politique, religieux, communautaire, les femmes demeurent des partenaires incontournables. Mais leur rôle reste peu reconnu. Cette situation a débouché sur un appel pour une réhabilitation des femmes, en reconnaissant désormais le statut qui est le leur dans la société.

Le principe de l'intégration des femmes dans toutes les phases du processus de développement est maintenant universellement reconnu et accepté par tous les Gouvernements. A ce titre, la communauté internationale accorde de plus en plus un intérêt particulier aux femmes, dans tous les programmes qui visent à améliorer leur statut dans la société. Ces programmes permettent de lever les obstacles institutionnels à la reconnaissance des femmes comme partenaires au même titre que les hommes dans l'effort du développement, et de corriger certaines inégalités selon le sexe.

C'est dans cette perspective que les Nations Unies ont retenu, depuis 1977 la journée du 8 mars comme Journée Internationale de la Femme (JIF), en mémoire du combat mené depuis la fin du XIX^{ème} siècle pour affranchir les femmes de l'injustice, de diverses humiliations et discriminations dont elles sont victimes. Cette journée permet aussi de sensibiliser la communauté nationale et internationale sur la nécessité d'améliorer la condition de la femme.

Cette année, la Journée Internationale de la Femme au Cameroun se célèbre autour de la thématique suivante : **«Autonomiser les femmes rurales pour éradiquer la faim et la pauvreté»**. Ce qui traduit toute l'importance que les pouvoirs publics accordent à la femme camerounaise en général et à la femme rurale en particulier. C'est aussi une reconnaissance de la place qu'occupe la femme rurale comme « catalyseur » du développement économique national.

La présente publication, qui permet de mettre en lumière quelques statistiques sur la situation des femmes âgées de 15 ans et plus, dresse le profil sociodémographique de la femme rurale, évoque ses conditions de vie, situe sa participation à l'activité économique malgré les obstacles à son autonomisation.

QUELQUES CONCEPTS-CLES

Autonomisation de la femme rurale : Autonomiser la femme rurale revient, entre autres, à faciliter son accès aux ressources et aux autres moyens de production, à l'éducation, à l'information, dans le but d'accroître son pouvoir d'action et lui permettre d'avoir une plus grande maîtrise de sa vie.

Travail décent : La notion de travail décent repose sur quatre piliers : l'emploi, la protection sociale, les droits des travailleurs et le dialogue social. C'est la possibilité pour chaque femme et chaque homme d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Il regroupe divers éléments: la possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré; la sécurité au travail et la protection sociale pour les travailleurs et leur famille; l'amélioration des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale; la liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise de décisions qui influent sur leur vie; l'égalité des chances et de traitement pour l'ensemble des femmes et des hommes.

Emploi vulnérable: L'emploi vulnérable a trait à l'emploi exercé par les personnes travaillant dans des conditions relativement précaires du fait de leur situation dans l'emploi. Peuvent être considérés comme vulnérables, les emplois non formels exercés par les aides-familiaux et les travailleurs pour leur propre compte (indépendants), du fait qu'ils ne bénéficient pas de protection sociale et qu'ils sont plus exposés aux effets conjoncturels tels que les crises économiques.

I. PROFIL DEMOGRAPHIQUE DE LA FEMME RURALE AU CAMEROUN

Pour dresser le profil démographique de la femme rurale, il est nécessaire de disposer des informations sur ses caractéristiques démographiques notamment son poids, sa structure par âge, sa répartition spatiale et son statut matrimonial.

1.1. Importance démographique de la femme rurale

Le dernier recensement démographique du Cameroun, réalisé en 2005, a dénombré 17 463 836 habitants au Cameroun dont 8 831 800 femmes. Parmi celles-ci, 52,0% vivent en milieu rural (soit 4.592.992 femmes). En 2012, les projections (au 1^{er} juillet) estiment la population totale du pays à 20 636 954 habitants avec 10 441 184 femmes.

En 2005, la population rurale féminine âgée de 15 ans et plus s'élevait à 2 498 488, soit 14,3% de la population totale du pays. C'est en effet sur celles-ci que repose l'essentiel de la production vivrière du pays.

Tableau 1 : Répartition de la population du Cameroun par milieu de résidence en 2005

REGION	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
CAMEROUN	8 514 938	8 948 898	17 463 836
Population masculine	4 276 130	4 355 906	8 632 036
Population féminine	4 238 808	4 592 992	8 831 800
Population féminine de 15 ans et plus	2 585 662	2 498 488	5 084 150
Poids de la population féminine de 15 ans et plus (par rapport à l'ensemble du pays)	14,8	14,3	29,1

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

1.2. Structure par âge

La répartition des femmes rurales de 15 ans et plus, telle que le présente le tableau ci-après, révèle que près de 88,0% ont moins de 60 ans et que 12,1% sont des femmes appartenant aux 3^{ème} âges.

Tableau 2 : Répartition de la population féminine rurale de 15 ans et plus par groupe d'âges en 2005

Groupe d'âges	Effectif	Poids (%)
15-19	445 511	17,8
20-24	380 037	15,2
25-29	333 760	13,4
30-34	270 607	10,8
35-39	210 308	8,4
40-44	189 351	7,6
45-49	148 335	5,9
50-54	134 618	5,4
55-59	86 112	3,5
60-64	94 954	3,8
65-69	68 557	2,7
70-74	60 877	2,4
75-79	30 552	1,2
80-84	24 586	1,0
85-89	8 753	0,4
90-94	5 260	0,2
95 ans et plus	6 310	0,4
Total	2 498 488	100,0

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

1.3. Répartition spatiale

La répartition régionale des femmes rurales (15 ans et plus) montre que plus du quart (26,8%) de cette population se retrouve dans la région de l'Extrême-Nord, suivie par les régions du Nord (13,5%), du Nord-Ouest (12,5%) et de l'Ouest (11,7%). Les régions enregistrent un faible poids femmes rurales sont les régions du Littoral (2,0%) et du Sud (4,6%).

Tableau 3 : Répartition de la population rurale féminine de 15 ans et plus par région en 2005

REGION	Effectif	Poids (en %)
Adamaoua	142 210	5,7
Centre	259 610	9,6
Est	135 462	5,4
Extrême-Nord	618 639	26,8
Littoral	56 867	2,0
Nord	316 336	13,5
Nord-Ouest	321 399	12,5
Ouest	307 217	11,7
Sud	127 038	4,6
Sud-Ouest	213 710	8,2
CAMEROUN	2 498 488	100,0

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH – 2005

1.4. Situation matrimoniale

La répartition des femmes rurales suivant le statut matrimonial met en exergue une prédominance des femmes vivant en union (62,8%) et particulièrement des femmes mariées en union monogamique (39,7%). Par ailleurs, les célibataires sont un groupe assez représentatif, car elles constituent plus de 1/5^{ème} de l'ensemble des femmes rurales.

Il faut noter que femmes rurales en union vivant sans conjoint (13,8%) sont dans une situation plus précaire que celles qui sont en union.

Tableau 4 : Répartition de la population rurale féminine de 15 ans et plus par statut matrimonial selon le groupe d'âges en 2005

Statut	Groupe d'âges				Total
	15 - 34 ans	35 - 59 ans	60 - 79 ans	80 ans et +	
Célibataire	34,1	9,6	8,8	10,1	23,4
Mariée en union monogamique	41,0	43,6	25,2	13,6	39,7
Mariée en union polygamique	18,0	26,2	13,5	6,1	19,9
En union libre	3,9	2,8	1,2	0,7	3,3
Séparée	0,9	2,1	1,8	1,2	1,4
Divorcée	0,9	1,9	1,8	1,6	1,3
Veuve	1,2	13,8	47,6	66,7	11,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

Les femmes rurales mariées sont assez présentes parmi les jeunes de 15-34 ans (59,0 %) et le groupe de 35-59 ans (69,8%). Les veuves se concentrent dans le 4^{ème} âge (80 et plus) ou elles représentent 66,7% .

II- CONDITIONS DE VIE DES FEMMES RURALES

L'un des buts poursuivis par les autorités camerounaises à travers la stratégie pour la croissance et l'emploi est l'amélioration durable et effective des conditions de vie des populations en s'attaquant aux principales causes de la pauvreté. Pour y parvenir, cette stratégie s'appuie sur une politique de croissance économique forte et centrée, entre autre, sur l'utilisation optimale du potentiel humain disponible. Les femmes représentent 50,6% de la population totale du pays. Parmi elles, 52,0% se retrouvent en milieu rural et constituent un important vivier de ressources humaines pour répondre au besoin de production économique.

D'après les résultats de l'Enquête sur les Conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun (ECAM3), la proportion de la population qui vit en deçà du seuil de pauvreté¹ en 2007 était estimée à 39,9%. On note que le phénomène de pauvreté reste encore très répandu en zone rurale (55,0% contre 12,2% en zone urbaine). Ceci revient à dire qu'en 2007, sur dix individus pauvres, près de neuf vivent en milieu rural.

Le milieu rural où vit 51,2% de la population féminine du pays est de manière générale caractérisé par la précarité des conditions de vie. Les niveaux de revenus y sont très bas, limitant ainsi le pouvoir d'achat des ménages, et donc l'épargne et l'investissement. L'absence d'infrastructures, d'équipements et de services sociaux de base indispensables pour l'amélioration des conditions d'existence et de productivité du travail accentue cette précarité qui affecte davantage les femmes.

Les éléments du cadre de vie du ménage ainsi que les conditions de travail domestique déterminent les conditions de vie de la femme rurale. Les caractéristiques de l'habitat, la disponibilité de certains équipements dans le ménage, l'accessibilité à certains services de base, tel que l'électricité et l'eau courante, sont un parfait reflet des conditions d'existence. La disponibilité dans le ménage d'équipements et de commodités domestiques tels que la radio, la télévision, le réfrigérateur, les moyens de transport et de déplacement rend plus aisée la vie de ses membres et particulièrement celle des femmes.

L'ECAM3 a démontré que les femmes, plus que les hommes, s'attèlent aux tâches ménagères. Par rapport aux hommes, elles y sacrifient en moyenne plus de 8,2 heures pendant la semaine. Ce surcroît de travail domestique les empêche de se livrer aux activités de production hors du foyer.

L'accessibilité limitée aux éléments de confort du cadre de vie est très criard en zone rurale et l'est davantage pour les femmes. Ainsi, les femmes rurales, plus que les hommes, souffrent de l'absence, dans leur ménage, de ces éléments indispensables non seulement pour leur propre épanouissement mais aussi à l'accroissement de leur productivité.

2.1. Accès à l'électricité

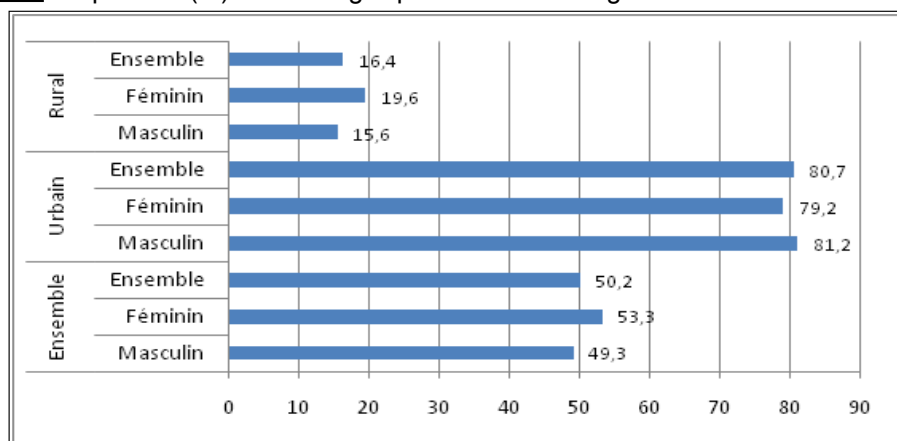
Pour un ménage, avoir accès au courant électrique permet à ses membres de vivre plus décemment. L'énergie électrique allège considérablement le travail domestique. Dans

¹ Le seuil de pauvreté était évalué en 2007 à 269 443 FCFA par équivalent-adulte et par an (INS, 2007).

les localités desservies par le courant électrique, l'installation de machines tels que les moulins à écraser a contribué à accroître les revenus des ménages et à réduire la pénibilité et la durée de certaines tâches ardues auxquelles étaient vouées les femmes.

Le graphique ci-dessous montre qu'en milieu rural seulement 16,4% des ménages ont accès à l'électricité contre 50,2% en milieu urbain. Toutefois, on constate que, quel que soit le milieu, les ménages dirigés par les femmes ont plus de chances d'avoir l'électricité que ceux dirigés par les hommes. En milieu rural, 19,6% des ménages dont le chef est une femme ont accès à l'électricité contre 15,6% des ménages dirigés par un homme.

Grahique 1 : Répartition (%) des ménages par mode d'éclairage selon le sexe du chef de ménage



Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

2.2. Accès à l'eau

En matière d'accès à l'eau potable, l'une des difficultés auxquelles sont confrontés les ménages est la distance à parcourir. En 2007, l'ECAM3 a révélé que dans l'ensemble, la distance moyenne qui sépare un ménage du point d'approvisionnement en eau potable à accès public était de 3,8 km. Cette distance est plus longue en milieu rural (5,1 km) qu'en milieu urbain (0,6 km).

La longue distance qui sépare le ménage d'un point d'accès public à l'eau potable contraint certains ménages à recourir à des sources d'approvisionnement qui se trouvent dans leur proximité, quelle que soit la qualité de cette eau. C'est ainsi qu'on retrouve une proportion importante de ménages (31,6%) qui utilisent l'eau de surface pour la boisson en milieu rural.

Tableau 5 : Répartition (%) des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence

Mode d'approvisionnement en eau	Ensemble	Urbain	Rural
Robinet	22,8	35,3	8,9
Puits	27,2	16,4	39,2
Borne fontaine	21,8	35,6	6,5
Forage	5,9	5,1	6,8
Source	4,4	3,0	6,1
Eau de surface	17,1	4,0	31,6
Autres modes	0,8	0,6	0,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

Le tableau ci-dessus montre par ailleurs que les puits restent le mode d'approvisionnement en eau le plus accessible aux ménages ruraux (39,2%). Ceci traduit davantage les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes rurales du fait que culturellement, la corvée d'eau dans le ménage est une tâche qui leur incombe. Cette corvée comporte non seulement les difficultés de transport sur de longues distances mais aussi la pénibilité liée à l'extraction manuelle de l'eau des profondeurs du puits.

2.3. Standing du logement

Le cadre de vie d'un ménage est matérialisé par le logement et son environnement immédiat. Cet espace est le cadre où se réalise une intense activité domestique de production économique, d'éducation et de formation au centre de laquelle se trouve la femme. Le standing du logement est ainsi un élément important pour l'amélioration des conditions de vie de la femme. Il mesure en effet, la qualité des caractéristiques physiques de cet espace construit, les facilités disponibles en termes d'équipements, de commodités et de logistiques permettant aux personnes qui y vivent de mener leurs activités domestiques de manière aisée.

Dans l'ensemble, beaucoup de ménages vivent dans des logements de bas standing. Il s'agit ici des logements construits avec des matériaux durables mais ne disposant pas de l'essentiel des commodités telles que les WC avec chasse d'eau et les robinets intérieurs, etc.

Les ménages vivant dans des habitations de haut standing représentent seulement 3,5% alors que ceux qui vivent dans des logements de type traditionnel simple représentent 18,6%.

Tableau 6 : Répartition (%) des ménages par standing du logement selon le milieu de résidence

Standing du logement	Ensemble	Urbain	Rural
Logement haut standing	3,5	5,7	1,0
Logement standing moyen	18,3	29,0	6,5
Logement bas standing	35,9	49,9	20,6
Logement type traditionnel amélioré	19,1	10,4	28,6
Logement type traditionnel simple	18,6	2,7	36,2
Autre type logement	4,6	2,3	7,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

En milieu rural, la plus forte proportion de ménages se retrouve dans des logements de type traditionnel amélioré (28,6%). Environ un ménage sur cinq (20,6%) vit dans un logement de bas standing et 6,5% habitent dans des logements de standing moyen. Ceux qui se retrouvent dans le haut standing représentent seulement 1,0%.

Selon le tableau ci-dessous, quel que soit le milieu de résidence, parmi les ménages dirigés par les femmes, la proportion des ménages qui occupent des logements de bon niveau de standing est plus importante chez les chefs de ménage de sexe féminin.

Tableau 7 : Répartition (%) des ménages par type de logement selon le milieu et le sexe du chef de ménage

Standing du logement	Ensemble		Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Haut standing	3,4	3,7	5,7	5,8	1,0	1,0
Moyen standing	17,7	20,1	28,8	29,5	6,1	7,8
Bas standing	34,9	39,3	49,8	50,1	19,3	25,3
Traditionnel amélioré	18,3	21,7	10,4	10,2	26,5	36,5
Traditionnel simple	20,9	11,1	2,9	2,2	39,8	22,6
Autre	4,8	4,1	2,4	2,2	7,3	6,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

Les ménages dirigés par les hommes sont, plus que les ménages dirigés par les femmes, installés dans des logements traditionnels simples. Cette situation se vérifie quel que soit le milieu de résidence.

2.4. Accès à la propriété du logement

Un indicateur permettant d'évaluer l'accessibilité des femmes au patrimoine foncier est le statut d'occupation du logement. D'après les résultats du 3^{ème} RGPH, on constate que dans l'ensemble, la proportion des femmes chefs de ménage propriétaires de leur logement est plus élevée que celle observée au sein des hommes chefs de ménage. Cet écart est davantage observée au milieu urbain avec 51,4% des femmes sont chefs de ménage contre 45,6% chez les hommes. En milieu rural, on observe une quasi égalité d'accès à la propriété du logements des hommes et des femmes.

Tableau 8 : Répartition (%) des ménages par statut d'occupation selon le sexe du chef de ménage

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Propriétaire	45,6	51,4	47,0	85,0	84,8	84,9	64,8	66,0	65,0
En location	47,0	42,3	45,9	6,6	6,8	6,6	27,3	26,8	27,2
Logé	7,3	6,1	7,0	8,0	7,8	8,0	7,7	6,8	7,4
Autre	0,1	0,2	0,1	0,4	0,6	0,5	0,2	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

2.5. Type de combustible utilisé pour la cuisson

Le type de combustible utilisé pour la cuisson est un facteur déterminant pour le travail domestique. En effet, dans les ménages qui utilisent les combustibles solides, les femmes qui ont la responsabilité de la cuisson des aliments sont exposées à la fumée qui a des effets nocifs sur leur santé.

Au Cameroun, 70,7% des ménages utilisent les combustibles solides. Il existe cependant de grandes disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. La plus grande partie des

ménages en milieu rural utilise le bois à brûler ou le charbon (89,9%) et en milieu urbain, 53,2% des ménages recourent à ce type de combustible.

Tableau 9 : Répartition (%) des ménages par type de combustible utilisé pour la cuisson selon le milieu de résidence

Source d'énergie pour la cuisson	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité	3,6	2,0	2,8
Gaz	29,7	2,0	16,5
Pétrole	12,2	5,3	8,9
Bois à brûler/Charbon/sciure	53,2	89,9	70,7
Autre	1,3	0,8	1,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

Le gaz est l'apanage des ménages urbains où 29,7% l'utilisent contre seulement 2,0% en zone rurale.

III- PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les objectifs du millénaire pour le développement définissent les besoins humains que chacun devrait voir satisfaits et les droits fondamentaux dont chacun devrait pouvoir jouir. La réduction de la faim et de la pauvreté dans le monde suppose au préalable que soient identifiés les principaux facteurs sur lesquels il faut agir.

Il est généralement observé que la pauvreté est un phénomène qui sévit davantage en zone rurale ; aussi la femme rurale apparaît-elle de par son dynamisme avéré, comme le levier par excellence sur lequel il faut agir pour lutter contre la pauvreté et la faim. Mais pour permettre à la femme rurale de déployer tout le potentiel dont elle regorge, il faut la mettre dans des conditions idoines. Cela consiste d'une part, à réduire les inégalités entre elle et sa consœur du milieu urbain et d'autre part, à réduire les écarts observés dans divers domaines entre l'homme et la femme.

Au plan économique, autonomiser la femme rurale reviendrait à lever tous les goulots d'étranglement à l'insertion massive des femmes rurales sur le marché de la production. Il serait ainsi inopportun que la femme rurale soit par exemple confinée au foyer. De même, pour celles qui travaillent, il s'agira d'améliorer leurs conditions de travail, tout en les incitant à exercer des activités ayant un impact direct sur l'offre des produits alimentaires et les décourager quant à l'exercice d'activités proscrites par les réglementations en vigueur, notamment la vente de boissons alcoolisées de fabrication artisanale et la viande des animaux dont la chasse est interdite. En outre, les femmes rurales doivent être encouragées à se regrouper en GIC (Groupement d'Initiative Commune) .

Compte tenu de ce qui précède, il est question ici d'examiner le niveau d'occupation des femmes rurales, les caractéristiques de celles qui sont effectivement occupées, leur statut dans l'emploi et la branche d'activité où elles exercent. Par ailleurs, il est mis en exergue

le poids des femmes rurales qui ne participent pas à la production des biens et services, notamment les femmes au foyer et les oisives. Des comparaisons seront faites entre les niveaux des indicateurs en zone rurale et en zone urbaine, respectivement entre femmes rurales et femmes urbaines et entre femme et homme en général.

Le tableau ci-après permet de constater que plus de 20,0% des femmes rurales restent en dehors du système de production. Il s'agit pourtant de femmes valides. L'un des défis à relever dans l'immédiat serait de lever les barrières éventuelles à leur insertion dans les circuits de la production.

Tableau 10 : Répartition des femmes rurales âgées de 15 ans et plus selon la situation d'activité en 2005

Situation d'activité	Proportion(%)
Active occupée	61,1
Active en chômage	3,5
Femme au foyer	17,7
Oisive	3,0
Autre inactive	14,7
Total	100,0

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

Le taux d'emploi des femmes rurales est le double de celui des femmes résidant en milieu urbain : 51,5% contre 25,1%. Ce qui dénote du caractère plus dynamique de la femme rurale. Le taux de chômage des femmes est relativement réduit dans les zones rurales où il n'est que de 7,8% contre 39,0% en milieu urbain.

Tableau 11 : Quelques indicateurs économiques (%) de la population de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe en 2005

	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Taux brut d'activité	66,0	48,4	56,9	64,5	41,1	52,9	67,8	55,8	61,4
Taux d'emploi	52,2	38,1	44,9	45,1	25,1	35,2	60,6	51,5	55,7
Taux de chômage	21,0	21,3	21,1	30,0	39,0	33,5	10,7	7,8	9,3
Proportion des indépendants	63,9	63,6	63,8	47,6	57,8	51,2	78,3	66,5	72,5
Proportion des employeurs	0,9	0,5	0,7	0,4	0,1	0,3	0,6	0,3	0,5
Proportion des salariés	46,6	31,4	41,2	10,0	2,7	6,4	27,2	12,3	20,7
Aide Familial	4,5	9,2	6,1	11,2	30,6	20,7	8,0	23,4	14,7

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

Parmi les femmes rurales, les aides-familiales représentent 23,4% contre seulement 8,0% chez les hommes. Dans l'ensemble, on retrouve presque autant d'hommes que de femmes exerçant en tant qu'indépendants. Outre le faible niveau de formation et d'éducation, le poids des pesanteurs socioculturelles pourrait expliquer la tendance à l'autonomie dans l'occupation plus spontanée chez les hommes que chez les femmes en milieu rural. La forte proportion des travailleuses indépendantes en milieu rural reste un sérieux handicap, car la politique actuelle encourage plutôt le regroupement. Les femmes sont appelées à se

regrouper en GIC pour pouvoir bénéficier de micro-crédits par exemple, ou alors d'une formation en masse.

En matière de **travail décent**, le milieu rural n'offre pas beaucoup d'opportunités à la promotion de l'emploi d'une manière générale. En effet, plus de quatre emplois sur cinq exercés par les femmes rurales peuvent être qualifiés de vulnérables². Au plan régional, la vulnérabilité est plus accentuée dans les régions du septentrion et de l'Est où son niveau dépasse largement la moyenne rurale (78,5%).

Tableau 12 : Taux d'emplois vulnérables par région selon le sexe et le milieu de résidence

Région	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Adamaoua	78,7	93,2	83,1	60,6	80,1	65,3	89,5	98,1	92,4
Centre	55,3	72,2	62,3	41,4	51,9	45,1	85,3	95,9	90,6
Est	79,8	94,8	86,5	56,7	81,3	65,5	90,4	98,5	94,3
Extrême-Nord	91,6	98,2	94,7	73,1	89,7	77,9	96,4	99,1	97,7
Littoral	49,6	67,2	55,8	47,0	63,4	52,6	74,8	92,7	82,4
Nord	87,7	97,3	92,0	66,8	84,8	71,6	95,3	99	97,1
Nord-Ouest	80,9	91,3	86,3	66,8	79,8	72,9	89,3	96,2	93,1
Ouest	74,2	91,3	83,0	58,0	77,6	66,0	87,0	96,9	92,6
Sud	68,5	88,8	77,6	44,1	60,3	49,7	78,6	95,4	86,7
Sud-Ouest	70,7	82,1	75,4	55,5	67,4	60,2	80,3	90,5	84,6
Cameroun	71,9	87,0	78,5	52,1	67,0	57,3	85,5	97,1	91,2

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

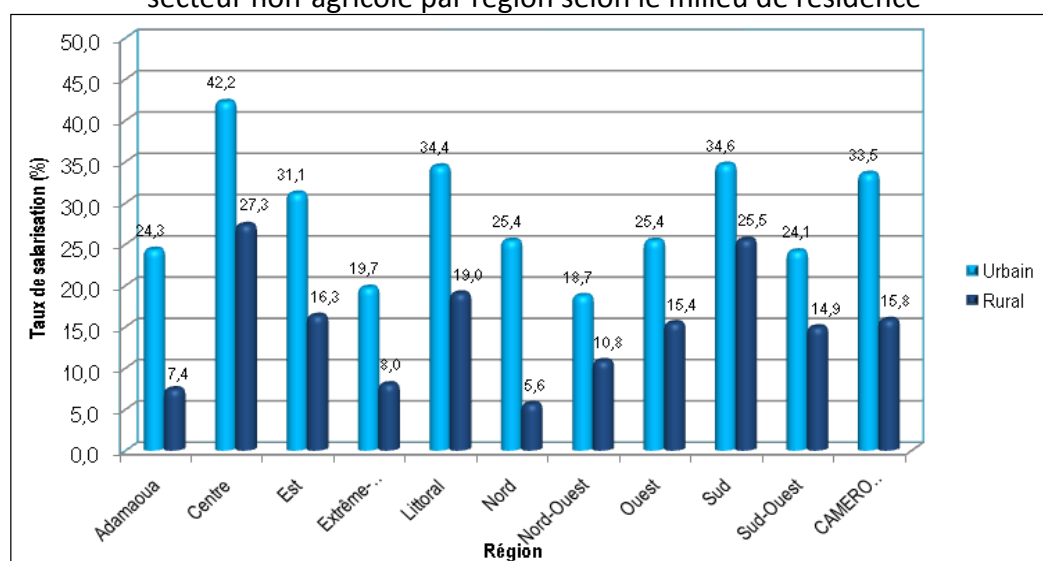
L'exercice d'un emploi vulnérable par les femmes rurales les plonge davantage dans la pauvreté car elles ne bénéficient pas des avantages sociaux ou des programmes de protection sociale.

Lorsque l'on sort du contexte de l'agriculture traditionnelle où les femmes travaillent généralement comme "indépendant" ou "aide familiale", leur situation ne s'améliore guère. En fait, le salaire est la rémunération d'un travail exercé par un individu. Dans le secteur non agricole, les femmes rurales sont très peu salariées. En milieu urbain, elles sont 33,5% à bénéficier d'un salaire contre seulement 15,8% en milieu rural, avec d'énormes disparités régionales.

Alors que le taux de salarisation des femmes rurales dans le secteur non agricole est moins faible dans les régions du Centre (27,3%) et du Sud (25,5%), il est plutôt très faible dans les trois régions septentrionales avec 7,4% dans l'Adamaoua, 5,6% au Nord et 8,0% dans l'Extrême-Nord.

2 L'emploi vulnérable mesure le nombre de personnes travaillant dans des conditions relativement précaires du fait de leur situation dans l'emploi. Le taux d'emploi vulnérable s'obtient en rapportant le nombre de travailleurs pour leur propre compte et le nombre des aides familiaux à l'ensemble des emplois

Graphique 2 : Taux de salarisation des femmes actives occupées exerçant dans le secteur non-agricole par région selon le milieu de résidence



Le tableau ci-dessous montre que 93,7% des femmes rurales exercent des emplois relevant de l'agriculture, élevage et pêche.

Tableau 13 : Répartition (%) de la population active occupée par emploi exercé selon le milieu de résidence et le sexe

Emploi exercé	Milieu de résidence									Rapport de masculinité		
	Ensemble			Urbain			Rural			Ens.	Urb.	Rur.
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Prof. intellectuelles et cadres sup d'entreprises et de la fonction publique	4,2	1,9	3,2	8,1	5,4	7,1	1,0	0,3	0,6	284,2	273,9	393,4
Prof. intermédiaires, cadres moyens et agents de maîtrise	6,3	4,6	5,5	10,8	12,0	11,2	2,4	0,9	1,7	177,8	163,9	265,4
Employés de type administratif	1,2	1,7	1,4	2,4	4,8	3,3	0,3	0,1	0,2	97,2	91,1	217,1
Services et commerce	10,3	12,6	11,3	19,3	32,6	24,0	2,6	2,9	2,7	105,3	107,5	93,1
Conducteurs ouvriers mécaniques	6,5	0,2	3,7	11,8	0,4	7,8	1,9	0,0	1,0	5564,8	5766,4	4690,5
Artisans ouvriers qualifiés	12,0	4,4	8,7	20,8	10,5	17,2	4,5	1,4	3,0	352,1	358,3	329,2
Manœuvres, ouvriers non qualifiés	4,1	2,0	3,2	7,2	4,8	6,3	1,5	0,6	1,1	265,9	271,4	245,7
Forces armées et police	1,7	0,3	1,1	3,5	0,8	2,5	0,2	0,0	0,1	810,6	816,1	735,7
Agriculture, élevage, pêche	52,4	71,3	60,6	16,0	28,7	20,5	85,6	93,7	89,6	95,0	101,6	94,0
Autres	1,3	1,2	1,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	212,5	251,5	143,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	129,2	181,2	103,0

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

Les femmes rurales âgées devraient être prises en charge soit par la société (parents, amis, etc.), soit vivre de leur pension-retraite dans le cadre d'un système de sécurité sociale, ou tout simplement de leurs placements. Mais force est de constater, d'après les données du 3^{ème} RGPH, que certaines personnes âgées continuent d'exercer une activité économique pour pouvoir subvenir à leurs besoins.

Si au plan national, 45,5% de femmes âgées sont occupées, l'on peut observer que 55,3% de femmes rurales âgées continuent de travailler (cf. tableau 14 ci-après). Seules 0,4% de femmes rurales ont déclaré percevoir une pension-retraite alors qu'en milieu urbain, cette proportion est de 4,3%.

Tableau 14 : Répartition des personnes âgées (60 ans et plus) par situation d'activité selon le sexe et le milieu de résidence

Situation d'activité	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Occupé	63,9	45,5	54,3	46,1	26,4	35,6	72,4	55,3	63,6
Chômeur qualifié	0,9	0,4	0,6	1,5	0,4	0,9	0,6	0,4	0,5
Femme au foyer	0,0	12,8	6,6	0,0	20,2	10,7	0,0	9,0	4,6
Rentier	1,3	0,9	1,1	1,9	1,5	1,7	1,1	0,6	0,8
Retraité	8,3	1,8	4,9	19,6	4,3	11,5	2,9	0,4	1,7
Vieillard	17,3	27,9	22,8	22,2	35,2	29,0	14,9	24,2	19,7
Handicapé	4,2	4,8	4,5	3,8	4,2	4,0	4,4	5,1	4,8
Oisif	4,1	6,0	5,1	5,0	7,9	6,5	3,7	5,0	4,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

Il ressort du tableau 15 que les conditions d'activité des femmes en général, et des femmes rurales en particulier sont précaires. En effet, dans l'ensemble, plus de 83,5% des emplois exercés par les femmes le sont sans contrat. Les contrats à durée indéterminée représentent à peine 6,0% de l'ensemble des contrats souscrits par les femmes. En milieu rural, la quasi-totalité des emplois des femmes est de type permanent sans contrat (95,7%).

Tableau 15 : Répartition (%) de la population active occupée par type d'emploi exercé selon le milieu de résidence et le sexe

Type d'emploi	Ensemble			Urbain			Rural		
	Masc	Fém.	Ens.	Masc	Fém.	Ens.	Masc	Fém.	Ens.
Emploi de type libéral	5,8	1,5	3,9	11,0	4,0	8,6	1,1	0,2	0,6
Emploi avec contrat écrit à durée indéterminée	9,7	6,1	8,1	17,8	16,8	17,4	2,5	0,8	1,6
Emploi avec contrat écrit à durée déterminée	8,3	4,1	6,5	13,9	10,4	12,7	3,3	1,0	2,2
Emploi de débutant, à l'essai	0,2	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1	0,0	0,1
Emploi permanent sans contrat	69,3	83,5	75,5	48,0	59,3	52,0	88,3	95,7	91,9
Emploi temporaire avec accord verbal entre parties	0,5	0,7	0,6	1,0	1,7	1,2	0,1	0,1	0,1
Emploi de type saisonnier (agriculture+élevage)	2,6	1,3	2,1	1,1	0,6	0,9	3,9	1,7	2,8
Emploi occasionnel instable	3,6	2,7	3,2	6,8	6,9	6,8	0,7	0,5	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH – 2005

Les femmes sans niveau d'instruction et celles de niveau primaire se retrouvent en grande partie dans la branche d'activité agriculture, sylviculture, chasse, pêche.

Tableau 16 : Répartition (%) de la population féminine active occupée par statut dans l'emploi, par branche d'activité et par secteur d'activité selon le niveau d'instruction

	Sans Niveau	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 nd cycle	Supérieur	Ensemble
Statut dans l'emploi						
Salarie permanent	0,4	2,5	14,4	48,8	78,4	8,2
Salarie temporaire	1,2	3,5	8,9	14,5	9,9	4,1
Employeur	0,2	0,2	0,4	0,6	0,7	0,3
Indépendant	62,2	75,0	64,2	32,1	10,0	63,6
Aide familial	36,0	18,1	10,7	3,4	0,9	23,4
Apprenti rémunéré	0,1	0,1	0,3	0,2	0,0	0,1
Apprenti non-rémunéré	0,0	0,5	0,9	0,3	0,0	0,3
Total Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Branche d'activité						
Agriculture, Sylviculture, chasse, Pêche	93,5	74,9	39,3	12,9	4,9	74,3
Industries Extractives	0,0	0,0	0,0	0,1	0,4	0,0
Activités de Fabrication	0,9	5,9	13,6	11,2	6,1	4,9
Production/Distribution Eau/Electricité	0,0	0,0	0,1	0,9	1,7	0,1
Construction	0,1	0,1	0,3	0,6	1,1	0,2
Commerce/Entretien	4,4	13,0	25,9	27,6	12,4	11,6
Hôtels et Restaurants	0,3	1,2	3,0	4,2	2,6	1,2
Transport et Communications	0,1	0,4	1,7	4,4	8,2	0,7
Activités Financières	0,0	0,0	0,3	2,5	7,2	0,3
Immobilier/Location	0,0	0,1	1,2	5,1	9,3	0,6
Administration Publique/Défense et Autres Services	0,6	4,4	14,6	30,6	46,1	6,1
Total Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Secteur d'activité						
Secteur Primaire	93,5	74,9	39,3	12,9	4,9	74,3
Secteur secondaire	1,0	6,1	14,0	12,7	9,2	5,2
Secteur tertiaire	5,5	19,1	46,7	74,4	85,9	20,5
Total Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH – 2005

La répartition des emplois par secteur institutionnel est un indicateur synthétique de la structure du marché du travail. Dans l'ensemble, le secteur informel emploie l'essentiel de la main d'œuvre féminine : en effet, près de 92% des femmes évoluent dans ce secteur, dont 71,6% dans l'informel agricole. En milieu rural, la quasi-totalité des femmes évoluent dans le secteur informel (98,9%) dont 93,3% dans l'informel agricole et 5,6% dans l'informel non agricole. L'informel agricole se rapporte plus aux emplois ruraux et concerne plus de femmes que d'hommes.

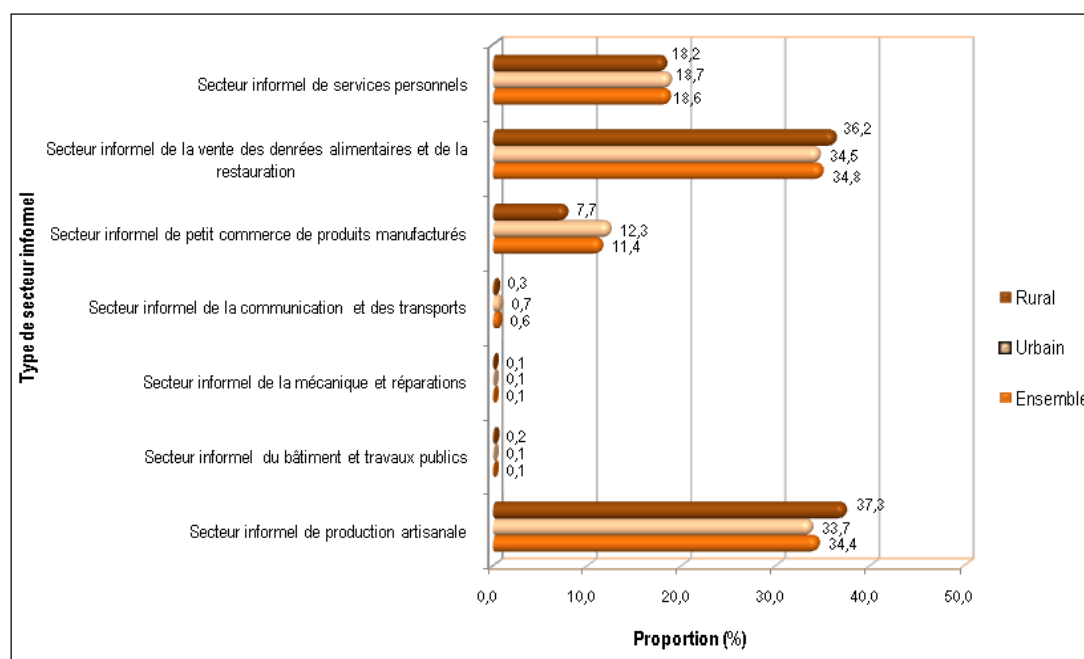
Tableau 17 : Répartition (%) de la population active occupée par secteur de l'économie selon le milieu de résidence, le sexe et le rapport de masculinité

	Milieu de résidence									Rapport de masculinité		
	Urbain			Rural			Ensemble			Urbain	Rural	Ensem.
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Formel	30,3	22,3	27,4	3,8	1,1	2,5	16,2	8,2	12,7	246,5	359,2	256,5
Informel non agricole	54,0	49,5	52,4	11,3	5,6	8,5	31,3	20,3	26,5	198,4	207,4	200,0
Informel agricole	15,7	28,2	20,1	84,9	93,3	89,1	52,4	71,6	60,8	101,0	93,8	94,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	181,2	103,0	129,2

Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

S'agissant des femmes rurales qui exercent dans le secteur informel non agricole, elles se retrouvent en majorité dans la production artisanale (37,3%), la vente des denrées alimentaires, la restauration (34,8%) et les services personnels (18,2%).

Graphique 3 : Répartition des femmes de 15 ans et plus actives occupées exerçant dans l'informel non-agricole par type de secteur selon le milieu de résidence



Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

La femme rurale demeure un maillon essentiel dans la lutte contre la faim et la pauvreté, mais l'on peut constater qu'elle ploie encore sous des conditions de travail défavorables. Il est de ce fait urgent d'améliorer son cadre de travail. Si l'on veut réduire, voire éradiquer la pauvreté, il importe de mieux comprendre la dynamique sociale et économique des communautés rurales. Aussi pourrait-on combattre cette inertie qui confine certaines femmes au foyer. Il faudrait cultiver chez les femme un esprit qui les pousse constamment à se constituer en syndicats ou d'autres formes d'organisations, dont les avantages sont multiples.

Bien que les acquis soient notables, les pouvoirs publics et les partenaires au développement devraient intensifier les actions et/ou programmes prioritaires pour la promotion des emplois en faveur des femmes rurales. De plus, la femme rurale a besoin d'être sensibilisée sur l'importance de son rôle dans le développement économique en général et l'éradication de la pauvreté et la faim en particulier.

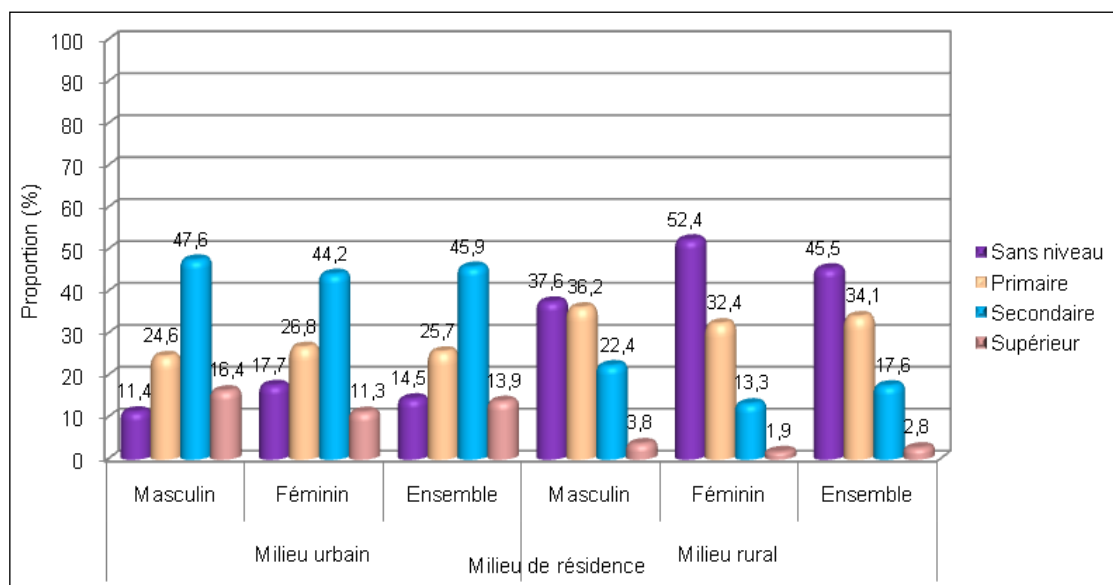
IV.- QUELQUES OBSTACLES A L'AUTONOMISATION DE LA FEMME RURALE

Les femmes rurales ne peuvent connaître un réel épanouissement que si certains obstacles à leur autonomisation sont levés. Ceux-ci concernent entre autres : (i) l'analphabétisme et le faible niveau d'instruction ; (ii) le nonaccès aux services de santé de la reproduction ; (iii) l'absence des facilité lié à l'état du réseau routier et l'inadéquation des modes de transport ; (iv) le faible accès à la propriété foncière et au micro-crédit ; et (v) la persistance de certaines pesanteurs socioculturelles.

4.1. Alphabétisation et niveau d'instruction

Une bonne éducation et un bon niveau d'instruction sont déterminants pour permettre aux femmes rurales de développer leur capacité de négociation et de recherche de solutions aux problèmes auxquels elles font face au quotidien.

Graphique 4 : Proportion (%) de la population de 15 ans et plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe – Cameroun, 2005



Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH – 2005

En observant le niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence, on relève que plus de la moitié des femmes en zone rurale sont sans niveau d'instruction (52,4% contre 17,7% en milieu urbain). La proportion de celles qui ont au moins le niveau d'instruction secondaire est encore faible (15,2%) alors qu'en milieu urbain, plus de la moitié des femmes (55,5%) ont ce niveau. Il existe toutefois d'énormes disparités régionales en

matière d’instruction de la femme rurale. Autant les zones rurales du sud (6,5%) et du centre (8,5%) ont des proportions de femmes de 15-34 ans sans niveau d’instruction relativement faibles, autant les zones rurales du Nord (81,0%) et de l’Extrême-Nord (80,7%) en ont de très élevées.

Tableau 18 : Taux (%) des jeunes âgés de 15 à 34 ans sans niveau d’instruction par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	25,2	41,6	33,4	54,3	69,5	62,5	41,0	58,0	49,9
CENTRE	4,5	4,5	4,5	7,0	8,0	7,5	5,0	5,2	5,1
EST	13,6	18,7	16,1	25,9	36,6	31,6	20,5	29,5	25,2
EXTRÊME-NORD	33,1	52,8	42,8	58,2	80,7	70,7	51,0	74,1	63,4
LITTORAL	4,1	4,1	4,1	11,0	13,4	12,2	4,5	4,6	4,5
NORD	27,1	44,8	35,8	55,8	81,0	69,9	46,0	70,7	59,3
NORD-OUEST	4,5	5,9	5,2	16,9	24,2	21,0	11,3	16,6	14,2
OUEST	4,6	6,3	5,5	9,7	12,5	11,3	7,0	9,5	8,4
SUD	3,0	2,6	2,8	5,4	6,5	5,9	4,2	4,7	4,5
SUD-OUEST	5,0	5,8	5,4	14,5	18,0	16,3	9,9	12,2	11,0
CAMEROUN	8,6	11,5	10,1	32,8	46,7	40,3	18,6	27,4	23,2

A l’observation des données du tableau ci-dessus, l’on peut relever de manière générale que la marginalisation scolaire a dû affecter profondément cette catégorie. En effet, les jeunes filles sont plus marginalisées que les jeunes garçons, quel que soit le milieu de résidence et leur situation se dégrade davantage lorsque l’on passe du milieu urbain au milieu rural.

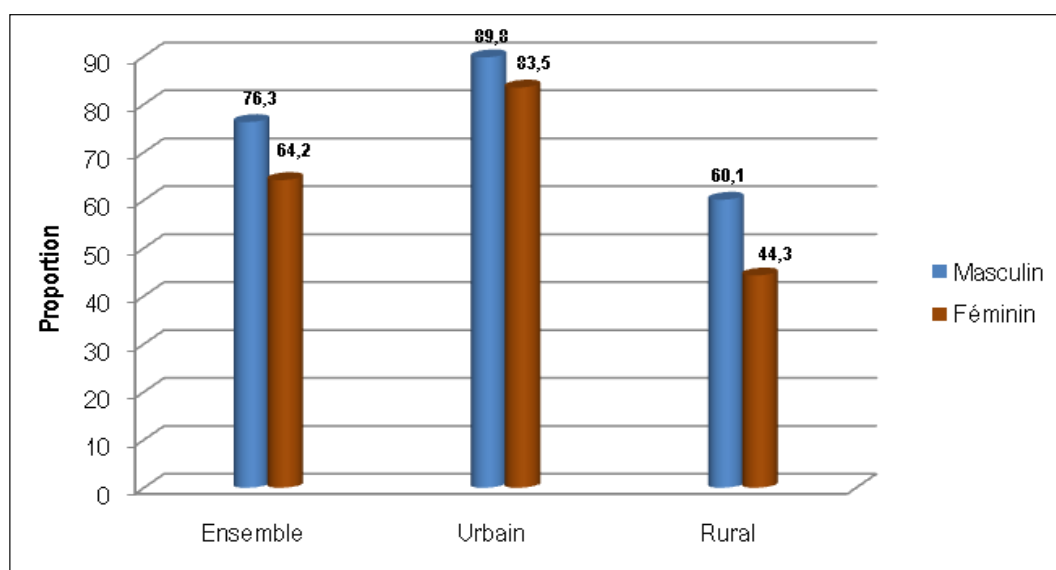
L’analyse du niveau d’instruction des jeunes âgés de 15 à 34 ans selon les régions permet de constater que les personnes « *sans niveau d’instruction* » sont beaucoup plus concentrées dans les régions septentrionales, avec des proportions respectives de 49,9%, 59,9% et 63,4% pour l’Adamaoua, le Nord et l’Extrême-Nord. Les plus grands écarts de taux entre le milieu urbain et le milieu rural qui sont observés dans les trois régions septentrionales varient entre 27,9 et 34,1 points.

Alphabétisation des femmes adultes de 15 ans et plus

L’alphabétisation est l’aptitude à lire et à écrire, en le comprenant, un texte simple et court relatif à la vie quotidienne. Cela implique un continuum de compétences en lecture et écriture, et inclut souvent des compétences de base en arithmétique (calcul). Toute personne qui peut lire, écrire et comprendre un texte simple et court en relation avec la vie quotidienne, est considérée comme alphabétisée. La formation continue ou l’acquisition de nouvelles connaissances sont en mesure de garantir l’amélioration de la productivité ou la mise en œuvre des projets individuels des femmes rurales. Il faudrait pour cela renforcer leur accès aux technologies pour leur permettre de gagner du temps ; mais ceci n’est possible que si elles sont alphabétisées.

Malheureusement, les statistiques ci-après montrent que le niveau d'alphabétisation des femmes reste encore très faible en milieu rural.

Graphique 5 : Taux d'alphabétisation des Hommes et des Femmes âgés de 15 ans et plus



Source : BUCREP, 3^{ème} RGPH - 2005

Dans l'ensemble, les hommes (76,3%) sont plus alphabétisés que les femmes (64,2%), l'écart étant de 12,1 points. Cet écart observé au niveau national est plus accentué en milieu rural, compromettant ainsi le principe de l'égalité des chances.

4.2. Santé de la reproduction

Parmi les nombreuses découvertes intervenues dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle et qui ont révolutionné la vie des femmes, figurent en bonne place les méthodes de contraception dites modernes. Ces méthodes variées offrent les moyens plus efficaces de choisir le moment de procréer et le nombre d'enfants, ce qui permet aux femmes de jouer de nouveaux rôles et d'entreprendre de nombreuses activités en dehors du foyer.

Dans beaucoup de pays en développement, de nombreux programmes de planning familial aident les femmes à atteindre leurs objectifs de reproduction en facilitant l'accès aux moyens de contraception. Cependant au Cameroun, il subsiste encore des écarts importants dans l'utilisation de la contraception entre les femmes du milieu urbain et celles du milieu rural, comme l'illustre le tableau 19 ci-après. Si cet écart s'explique en grande partie par l'ignorance des femmes en milieu rural et leur faible capacité à prendre des décisions en la matière, il faut également reconnaître que l'accessibilité physique et financière aux différentes méthodes modernes de contraception leur est défavorable. Moins de 15,0% de femmes en milieu rural pratiquent une méthode de contraception.

Ce faible accès à la contraception en milieu rural engendre des grossesses non désirées, ce qui accroît involontairement le nombre d'enfants avec pour conséquences la baisse du revenu consécutif à la réduction du temps consacré à la production des biens et services, l'augmentation des charges familiales, la mortalité élevée, etc.

Tableau 19 : Répartition (en %) des femmes de 15-49 ans en union par méthode contraceptive actuellement utilisée selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Toute méthode	Méthode moderne	Méthode traditionnelle	Aucune méthode
Urbain	33,4	20,8	12,6	66,6
Rural	14,4	8,7	5,7	85,6

Source : EDS-MICS 2011

A la lumière de ces statistiques, il ressort que les femmes rurales utilisant la méthode moderne représentent seulement 8,7% contre 20,8% pour celles du milieu urbain. Il est important de fournir aux adolescentes et aux adolescents des campagnes de sensibilisation, mais aussi aux femmes et aux hommes, des informations sur la planification familiale et un accès à la contraception afin qu'ils soient en mesure d'éviter les maladies sexuellement transmissibles et de planifier leur fécondité.

4.3. Etat du réseau routier et mode de transport

Autonomiser la femme rurale revient également à créer de bonnes conditions de déplacement en zone rurale. En effet, le mauvais état croissant des pistes rurales, tel qu'illustré dans le tableau ci-après, ne permet pas aux femmes rurales d'écouler aisément et à temps les produits de leur labeur vers les zones urbaines où la demande est pourtant forte. Ceci a pour conséquence immédiate l'augmentation des pertes après récolte, contribuant à maintenir leur revenu à un faible niveau et aggravant ainsi leur situation de précarité et de dépendance.

Tableau 20 : Evolution de l'état des routes en terre au Cameroun (en %)

Niveau de service	Année					
	2002	2003	2007	2008	2009	2010
Bon état	11	12	2	7	10	9
Etat normal	10	14	36	37	35	10
Etat médiocre et mauvais	79	74	62	56	55	81
Total	100	100	100	100	100	100

Sources : Annuaire statistique MINTP 2010

En plus des problèmes liés au réseau routier, l'insuffisance des moyens de transport fiables et peu sûrs aggrave davantage les difficultés d'évacuation, vers les marchés, de la production agricole issue de l'activité des femmes rurales. De même, les coûts de transport élevés constituent également des obstacles majeurs dans le cadre de l'exercice de leurs activités.

4.4. Accès à la propriété foncière et au micro-crédit

Les femmes rurales exercent en majorité dans le domaine agricole où elles font face aux multiples problèmes liés à l'accès à la propriété foncière. Or, la terre est le bien le plus important pour toute la population en général et les ménages vulnérables en particulier. Elle constitue un bien essentiel pour l'affirmation de l'identité culturelle et la position sociale. Elle offre un cadre de vie sûr et un emplacement pour exercer une activité sociale et économique, et constitue une garantie en matière de crédit. C'est surtout l'inégalité des relations de pouvoir hommes-femmes qui pèse lourdement sur leur capacité à accéder à cette précieuse ressource : régimes de succession inégaux, précarité des droits d'usage, accès à des terres de quantité et de qualité inférieure, etc. Cette situation est d'autant plus préoccupante en milieu rural que la terre constitue l'essentiel du patrimoine des familles. Ce problème se traduit bien souvent par l'impossibilité de s'engager efficacement dans des activités économiques et de disposer de moyens de subsistance sûrs et durables.

Pour tout projet de développement, le volet financier occupe une place centrale. Beaucoup de projets entrepris par les femmes rurales n'aboutissent pas faute de capitaux ; l'inaccessibilité au crédit demeure une contrainte réelle à laquelle elles font face. Cette difficulté d'accès au crédit limite le développement de leur activité, ce qui réduit considérablement les efforts qu'elles accomplissent pour éradiquer la faim et la pauvreté.

4.5. Persistance de certaines pesanteurs socioculturelles

Nos sociétés sont largement gouvernées par l'imaginaire phallocratique ; ce qui signifie en quelque sorte que tout ce que la femme est censée faire doit l'être pour la gloire de l'homme. Ainsi, dans plusieurs ethnies, la hiérarchie formelle des rôles sexués confère aux femmes une position d'infériorité et une dépendance poussée vis-à-vis de leur époux. Au rang des faits qui traduisent les pesanteurs socioculturelles auxquelles les femmes rurales sont confrontées, l'on peut entre autres noter :

- la violation des droits fondamentaux des femmes ;
- la mauvaise et/ou non application des lois relatives aux femmes (des lois et autres textes en faveur de l'égalité des sexes existent, mais leur mauvaise application occasionne la persistance des inégalités et les violences à l'égard des femmes) ;
- l'utilisation insuffisante des instruments de promotion de l'égalité des sexes (les textes nationaux et internationaux en la matière) ;
- le rôle limité des médias en raison de leur timide implication dans le processus de la promotion de l'égalité des genres.

Dans ce contexte, il est admis que les représentations du rôle de la femme dans la société constituent des obstacles à son autonomisation, surtout en milieu rural où les coutumes sont les plus conservées.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La présente étude a montré que la femme rurale, malgré son dynamisme, doit encore faire face à de nombreux obstacles pour son autonomisation. Ces difficultés concernent entre autres :

- l'analphabétisme, avec 55,7% des femmes rurales qui ne savent ni lire, ni écrire ;
- la santé de la reproduction, 85,6% d'entre elles n'utilisant aucune méthode de contraception ;
- l'état du réseau routier qui rend difficile l'acheminement de leur production vers les marchés ;
- l'accès limité à la propriété foncière, lié aux traditions ;
- le nonaccès au crédit lié au manque de garanties ;
- l'accès difficile aux services domestiques de base avec les ménages ruraux qui sont situés en moyenne à 5,1 Km des points de ravitaillement en eau potable publique.

Afin de réduire la pauvreté et la faim à travers l'utilisation optimale des potentialités de la femme rurale, il est nécessaire :

- d'améliorer l'accès des femmes aux ressources productives notamment la terre, le crédit et les services sociaux de base indispensables pour le développement du monde rural ;
- de faciliter l'accès des femmes aux services de santé, notamment en santé de reproduction. L'amélioration de leur santé a pour effet d'accroître leur pouvoir d'action économique. La possibilité d'accéder à l'information sur la santé reproductive et à des services dans ce domaine leur assurera de plus grandes chances d'achever leurs études et de s'affranchir de la pauvreté ;
- de partager les tâches domestiques avec leur conjoint afin de leur permettre de concilier maternité, obligations familiales et emploi rémunéré ;
- de créer un environnement favorable à la protection et à la promotion des droits de la femme rurale ;
- de veiller à l'entretien des pistes/routes afin de leur permettre d'écouler plus facilement leurs récoltes vers les marchés urbains.

Il est davantage important d'assurer l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes, à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'information. L'éducation est l'un des instruments les plus importants de l'autonomisation des femmes. Elle leur permettra d'acquérir les connaissances, les compétences et l'assurance dont elles ont besoin pour s'engager dans la recherche de possibilités de réussite sociale. Des activités de formation professionnelle bien conçues permettront d'accroître leur productivité à tous les niveaux.

Bibliographie indicative

Willy RANDIN : Femmes sources de progrès, sud : des actes concrets, éd. Favre, 2004

BUCREP : Situation socio-économique de la femme, Yaoundé, 2010

BUCREP : Situation sociale et économique des enfants et des jeunes, Yaoundé, 2010

BUCREP : Caractéristiques de l'Habitat et Cadre de Vie des Populations, Yaoundé, 2010

BUCREP : Activités Economiques de la Population, Yaoundé, 2010

INS : Enquête Camerounaise Auprès des Ménages, Yaoundé, 2002

INS : Conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun en 2007, Rapport Principal de l'ECAM 3, Déc. 2008



Nos Missions

Le BUCREP assiste les pouvoirs publics et les acteurs du développement dans la prise en compte des phénomènes démographiques pour l'élaboration et l'application des stratégies de développement socio-économique.

A ce titre il est chargé :

- de concevoir la méthodologie des recensements et enquêtes à caractère démographique et d'en assurer l'exécution ;
- d'élaborer et d'assurer le suivi des programmes d'études démographiques en vue de permettre la prise en compte de la variable "Population" dans le processus de développement socio-économique ;
- d'élaborer des indicateurs socio-démographiques à travers des recensements, études, recherches et des enquêtes auprès de la population.

Nos Partenaires

Administrations publiques, collectivités territoriales, organismes publics et parapublics, organisations internationales, investisseurs, partenaires au développement, ONG...

Our Missions

BUCREP assists public authorities and other development stakeholders in taking into account demographic variables in the formulation and implementation of socio-economic development strategies.

In this connection, it is responsible for:

- designing and implementing censuses and demographic surveys methodologies;
- initiating and following up of population study programmes so as to promote the consideration of demographic variables in socio-economic planning;
- estimating socio-demographic indicators from censuses and demographic surveys.

Our Partners

Government services, local governments, public and parapublic bodies, international organizations, investors, development partners, NGO...



Contact : Mfandena - Stade Omnisports,
A proximité du Centre Régional des Impôts du Centre
Boîte postale : 12 932 Yaoundé - Cameroun
Téléphone/Fax : (237) 22 20 30 71
E-mail : Contact@bucrep.cm
Site web : www.bucrep.org / www.bucrep.cm

Central Bureau of the Census and Population Studies
National Coordination of 3rd GPHC